



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 avril 2021**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, COULON, GUERINET, PICAULT.

Autres personnalités : Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MM. BARJONET, BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, CIRET, GAURAT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme CHANTEREAU, Conseillère départementale, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 mars 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- Job d'été et de l'alternance 2021 : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret ;
- Avis sur le projet de « PLUi des Terres Puiseautines » ;
- Contrat Territorial Eau et Climat : dépôt du dossier et demande de subvention auprès de l'AESN ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE remercie tout particulièrement Mme CHARVIN, Maire de Dadonville, pour une nouvelle fois, avoir mis à disposition la salle des fêtes.

La Présidente fait remarquer que peu d'élus sont présents, car une autre réunion à la CC de la Plaine du Nord Loiret est programmée ce même jour.

Elle accueille ensuite Mme Julie KARCZEWSKI, cheffe du Bureau de l'ingénierie territoriale à la Sous-préfecture.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

M. BARJONET donne pouvoir à M. GUERINET,

M. BRUNEAU donne pouvoir à Mme BEVIERE,

M. GAURAT donne pouvoir à M. BERTHELOT.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 mars 2021

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : examen des dossiers CRST (étude pour le transfert de l'école de musique de Pithiviers, construction de logements sociaux à Malesherbes – LOGEM Loiret et 3F Centre Val de Loire), projet de convention territoriale entre le PETR et les EPCI, candidature au prochain programme LEADER, préparation du budget).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- « Création d'un accueil périscolaire à Puiseaux ». Communauté de communes Pithiverais Gâtinais.

En 2017, la CC Pithiverais Gâtinais signait un protocole avec l'Education nationale, et l'association des maires ruraux, dans le cadre de la Charte académique « garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux », dont l'un des objectifs était de faire évoluer le réseau des écoles du Puiseautin. Les réflexions ont abouti à la création d'un nouvel établissement scolaire en lieu et place de 5 classes dites isolées.

La création de cette nouvelle école s'accompagne de la création d'espaces périscolaires, pour des accueils le matin et le soir et les mercredis.

La future école sera composée de 6 classes, et aura une capacité de 180 élèves, répartis en deux cycles.

De ce fait, et au regard de la fréquentation des sites actuels, la CC Pithiverais Gâtinais estime le nombre d'enfants, âgés de 5 à 11 ans, susceptibles d'être accueillis en périscolaire à 80.

Le programme prévoit les espaces spécifiques au périscolaire suivants :

- un bureau de direction dédié de 9 m²
- deux salles d'activités de 60 m² chacune
- une réserve de matériel de 20 m²

D'autres espaces seront partagés avec le scolaire :

- une salle polyvalente de 150 m²
- une BCD de 60 m²
- une salle dédiée aux arts plastiques et à la musique.

Pour le dossier, les dépenses éligibles ont été calculées sur la base des surfaces ALSH.

Le coût HT du projet s'élève à 4 069 808,53 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 586 592,60 €.

La subvention régionale demandée est de 117 300,00 €, soit 20 %.

Le solde de cette mesure après le Bureau serait donc de - 68 500,00 €. La prise en compte de ce dossier est cependant possible par le transfert de dotation depuis la mesure 22 « sports et loisirs ».

Mme DAUVILLIERS indique que le groupe scolaire ouvrira pour la rentrée de septembre 2021. Les arrêtés de fermeture des classes actuelles sont prévus pour cette même date.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Aménagement d'un city park et rénovation d'un terrain de basket à Pithiviers ». Commune de Pithiviers.

L'opération consiste à créer un city park et à rénover le terrain de basket existant dans le quartier de Saint-Éloi, inscrit dans la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le quartier de Saint-Éloi est démuné de services publics et les équipements sportifs sont vieillissants. Ce projet entre dans les objectifs du Contrat de Ville c'est à dire le sport, le cadre de vie et au titre de l'axe transversal qui est la jeunesse. Le choix d'installer un city park et de rénover le terrain de basket donnera la possibilité de pratiquer de nombreux sports. Ces nouveaux équipements permettront une diversité des loisirs, une pratique mixte et accessible à tous. De plus, ce programme achève l'équipement des différents quartiers prioritaires en espaces ludo-sportifs, les 2 autres quartiers, Saint-Aignan et Clos Beauvoys ayant été dotés ces 2 dernières années.

Les travaux respecteront le décret n° 96-495 du 4 juin 1996 et la norme NF-EN 15312 afférente aux équipements sportifs en accès libre.

Les travaux comprennent : la préparation et la finalisation du chantier, et la réalisation d'un cheminement piétons PMR du terrain de basket au city park de 450m² (réalisation de la plateforme, décapage de la terre végétale, terrassement, pose de bordures P1, compactage du fond de forme, mise en œuvre de calcaire et d'un enrobé, livraison et installation de la structure inox et acier y compris la réhausse des frontons, pose d'un filet pare-ballons côté voie SNCF, mise en œuvre d'un gazon synthétique y compris l'incrustation des lignes et le sablage).

Pour la rénovation du terrain de basket de 420m² (décroustage de l'enrobé, terrassement, pose de bordurettes P1, pose de 2 buts de basket adultes, mise en œuvre d'un enrobé, réalisation du marquage au sol, pose d'un grillage pare-ballons côté voie SNCF.

Le coût HT du projet s'élève à 104 746,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 104 746,00 €.

La subvention régionale demandée est de : 20 900,00 €, soit 20%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition d'équipements spécifiques pour l'entretien des milieux ouverts ». SMORE.

La présente demande de subventions concerne l'acquisition d'équipements spécifiques pour l'entretien mécanique des milieux naturels humides.

Contexte :

Le SMORE intervient depuis 2009 dans la gestion des zones humides de la vallée de l'Essonne. L'objectif poursuivi est d'améliorer et de préserver l'intérêt écologique de ces milieux et de rétablir leurs fonctionnalités. La restauration des zones humides est aujourd'hui reconnue d'intérêt majeur dans l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique, notamment par le maintien d'ilots de fraîcheurs, la préservation des réservoirs biologiques et l'atténuation des phénomènes climatiques extrêmes pouvant être à l'origine d'inondations.

Les différents programmes mis en œuvre par le SMORE à ce jour ont permis la restauration de 30 ha de zones humides. La mise en place d'un entretien pérenne de ces sites est indispensable pour maintenir les milieux en équilibre, ce qui permet de conserver les bénéfices de la restauration. Pour cet entretien, le Syndicat a opté pour plusieurs solutions en fonction des différentes typologies de milieux et par rapport aux contraintes techniques et géographiques :

- Le fauchage mécanique avec exportation, pour lequel le SMORE a fait l'acquisition en 2017 d'un broyeur ramasseur ;
- Le pastoralisme, pour la mise en place duquel plusieurs pistes sont explorées depuis plusieurs années, en partenariat avec le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

La restauration de 15 ha supplémentaires et l'acquisition de 8 ha de zones humides sont programmés sur la période 2020-2024 dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat Essonne amont, ce qui conduira à l'augmentation du volume des interventions d'entretien. Pour y faire face, le SMORE doit se doter d'un tracteur répondant à ce nouveau besoin. Des équipements spécifiques sont nécessaires pour adapter ce nouveau matériel à des interventions en milieux humides, ce qui représente un surcoût important faisant l'objet de la présente demande.

Description des équipements :

La présente demande de subventions concerne l'équipement d'un tracteur pour l'adapter à des interventions en milieux humides, à savoir :

- Des roues de type « marais » adaptées à des sols peu portants,
- Les équipements nécessaires à l'attelage d'un broyeur ramasseur,
- les équipements nécessaires à l'installation d'une benne à grappin pour l'exportation des produits de coupe.

Le coût HT du projet s'élève à 12 880,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 12 880,00 €.

La subvention régionale demandée est de 10 300,00 €, soit 80%.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Mme BEVIERE précise que cette délibération est demandée par les services financiers, afin de mettre à jour celle prise en juillet 2005.

Seul le poste de secrétariat-comptabilité est concerné à ce jour.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Job d'été et de l'alternance 2021 : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret

Mme BEVIERE rappelle que cet événement existe depuis plusieurs années, et qu'à travers la GPEC T, il a été élargi à la CC de la Plaine du Nord Loiret en 2019.

La manifestation se tiendra dans le parc de Bellecour à Pithiviers, le 19 mai.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis sur le projet de « PLUi des Terres Puiseautines

Mme BEVIERE rappelle que le PETR, en tant que Personne Publique Associée (PPA) et parce qu'il est compétent pour le SCoT, est invité à donner son avis sur le projet de PLUi des Terres Puiseautines, porté par la CC Pithiverais Gâtinais. Elle passe la parole à Gwenaëlle GHESQUIERE, chef de projet Développement Durable et SCoT, qui précise que la Commission Aménagement et Développement Durable du PETR s'est réunie le 7 avril dernier afin d'analyser, en amont de ce Bureau, le projet de PLUi.

L'analyse du projet s'appuie sur les thématiques suivantes, qui sont commentées en séance :

- présentation du territoire ;
- présentation du projet de PLUi :
 - les idées forces du projet intercommunal,
 - le scénario chiffré de développement des communes,
 - la consommation foncière,
 - le zonage du projet de PLU,
 - les trames verte et bleue,
 - les autres capacités d'accueil.

Sont ensuite soulignés les points forts et les points faibles du projet.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres Puiseautines, arrêté le 2 février 2021, prend globalement en compte les objectifs généraux du SCoT du PETR, et met en œuvre les orientations le concernant. Toutefois, le projet prévoit un développement plus modéré que le scénario du SCoT, ce qui résulte à une non atteinte de l'objectif minimal d'accueil de la population. Cela pourra être compensé à la suite de la mise en œuvre de ce PLUi (échelle de 20 ans pour le SCoT).

Il est cependant proposé d'émettre un avis favorable sous réserve de prendre en compte les remarques émises par le PETR et de corriger les erreurs relevées par les services lors de l'analyse.

Mme DAUVILLIERS souligne la qualité du travail d'analyse réalisé, car c'est toujours difficile de faire le lien entre plusieurs documents, dont certains ont une vocation à long terme, même s'ils sont révisables.

La Présidente de la CC Pithiverais Gâtinais précise que les élus du puiseautin ont réalisé un gros travail sur la résorption de la vacance et la rénovation des centres-bourgs.

M. COULON souligne l'attention à avoir sur le degré d'exactitude des cartographies liés aux documents d'urbanisme, qui se superposent très souvent et pour lesquelles il devient difficile de les interpréter à travers les parcelles.

Mme DAUVILLIERS fait également remarquer que ces documents doivent pouvoir être interprétés par les services instructeurs lors des dépôts de permis de construire notamment.

M. GUERINET précise qu'en plus, les éléments de contexte évoluent très rapidement ; les élus restent responsables, in fine.

Mme BEVIERE remercie à nouveau Gwenaëlle du travail préparatoire réalisé, et celui de la Commission, qui ont permis d'aller dans le détail du projet de PLUi.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Territorial Eau et Climat : dépôt du dossier et demande de subvention auprès de l'AESN

Le dernier point à l'ordre du jour concerne le dossier de Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) avec l'AESN.

Le projet de CTEC ne sera présenté qu'à travers le support power point, car les directives de l'AESN restent, à ce stade, évolutives et peu claires pour le PETR.

Elle passe la parole à Chloé GIRARD, chargée de mission CTEC, qui rappelle que la contractualisation avec l'AESN est une condition pour le financement du poste d'animation des démarches locales de protection de la ressource en eau potable, via le 11^{ème} programme de l'Agence.

Le projet de CTEC est commenté sur la base des chapitres suivants :

- rappel des conditionnalités liées au contrat,

- état d'avancement des démarches BAC des communes concernées,
- les pistes d'actions (qui ont fait l'objet d'une concertation préalable auprès des communes, des acteurs agricoles et para-agricoles) : MAEC, réseau fertilité des sols, observatoire des modifications des pratiques agricoles liées au réchauffement climatique, accompagnement des démarches locales, agroforesterie, actions de sensibilisation et de capitalisation...).

Mme BEVIERE la remercie du travail réalisé et conclue la présentation en précisant que le projet, finalement, restera très proche de ce qui a été exposé ici, et que les modifications éventuelles devraient rester marginales. Le PETR a encore quelques interrogations, notamment sur les aspects de maîtrise d'ouvrage, des actions à intégrer au contrat (PETR et/ou tous porteurs de projets ?).

La philosophie du CTEC, ses objectifs et son principe ne changeront pas.

En l'état actuel d'avancement du projet, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- CRTE.

Mme BEVIERE indique que la préparation du projet avance. Il convient d'organiser, rapidement, une rencontre entre le PETR et les Communautés de communes membres afin de préciser l'organisation territoriale et l'appel à projets 2021. Un prochain COPIL est également à organiser dans les prochaines semaines.

- Date des prochains Bureaux.

Les prochains Bureaux se tiendront les jeudi 20 mai, 17 juin et 22 juillet 2021. Il est demandé aux élus d'informer le PETR si ces dates ne pouvaient plus convenir.

- Association A3P (Association de promotion de la politique des Pays en Région Centre-Val de Loire).

Mme BEVIERE indique qu'elle vient d'être élue à la Présidence de cette association régionale, lors de la dernière Assemblée générale en date du 9 avril.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 20h.

Monique BEVIERE, Présidente